

## **RYTHMES SCOLAIRES : MOTION DE CONSEIL D'ECOLE**

Le Conseil d'école ne sera pas en mesure d'organiser de débat sur les rythmes scolaires.

Comment répondre sur les rythmes de l'enfant quand on n'est pas professionnel de la santé ? Comment répondre à l'alternance veille-sommeil quand on est enseignant, parent ou élu ? Comment envisager une autre organisation de la semaine scolaire sans une réflexion approfondie avec tous les partenaires de l'école ?

L'aménagement du temps de l'enfant est un enjeu pour la réussite de tous les élèves, notamment ceux qui sont en difficulté. C'est aussi une question de santé. Pour fixer le temps scolaire, l'institution doit prendre en compte les travaux de recherche.

La réflexion sur les rythmes scolaires doit s'appuyer sur l'expérience professionnelle, les recherches, l'intérêt de l'enfant et ne doit pas dépendre des intérêts économiques ni accentuer les différences sur le territoire.

Les membres du conseil d'école de l'école \_\_\_\_\_